

PROGRAMME DE FORMATION
TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYE TECHNICIEN - VENDEUR EN
MATERIEL DE SPORT

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, SELFORME assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

SELFORME et le centre de formation organiseront le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYE TECHNICIEN – VENDEUR EN MATERIEL DE SPORT**.

L'employé technicien-vendeur en matériel de sport exerce ses activités en magasin ou en point de vente et de service décentré. Les conditions d'exercice varient en fonction des magasins. Le travail est réalisé en relation constante avec la clientèle. Il exerce sous la responsabilité d'un responsable à qui il rend compte. Il travaille en station debout et soulève des charges de moyenne importance. Le port d'une tenue est souvent imposé par le magasin. Il travaille le week-end. Les horaires sont normalement réguliers, mais certaines périodes peuvent entraîner des aménagements horaires. Pour les emplois en CDD ou saisonniers et en fonction du contexte environnemental lié aux différentes pratiques sportives, une mobilité géographique est nécessaire.

Cadre réglementaire du diplôme préparé

Arrêté du 22 décembre 2015 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 portant règlement général des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi. Arrêté du 21 juillet 2016 relatif aux modalités d'agrément des organismes visés à l'article R. 338-8 du code de l'éducation. Arrêté du 09/12/2002 portant création du titre professionnel d'Agent d'entretien et de distribution, option matériels légers de jardinage, options matérielles de sport. Arrêté du 24 septembre 2021 relatif au titre professionnel d'employé technicien - vendeur en matériel de sport

Niveau de connaissances préalables et capacités professionnelles requis

- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation

Buts de la formation

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYE TECHNICIEN – VENDEUR EN MATERIEL DE SPORT** (séances pédagogiques et démonstrations commentées).

- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYE TECHNICIEN – VENDEUR EN MATERIEL DE SPORT**, le conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

Méthodes pédagogiques et techniques mises en œuvre

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage à distance synchrone :** Ces sessions se déroulent en visioconférence. Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage à distance asynchrone :**

Selon un calendrier défini, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique.

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Le temps estimé pour la réalisation de ces sessions d'apprentissage tutorées (prescrits de formation, parcours en ligne sur la plateforme, activités complémentaires est évalué à un maximum de **56 heures** (soit **8 jours**). Cette durée est estimée par le dispensateur de formation et l'apprenant permettant de concourir aux développements des compétences de ce dernier.

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.



Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage synchrone et asynchrone :

- Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :
 - Matthieu Caffin - matthieu-caffin@selforme.com
 - Bruna Rinquin - bruna-rinquin@selforme.com

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile.

Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

Contenu pédagogique

La progression pédagogique se fera sur la base du programme ci-après en lien avec le référentiel.

CCP1 : REALISER LA PREPARATION, L'ENTRETIEN ET LA REPARATION COURANTE DES CYCLES ET DES VELOS ELECTRIQUES

- 1 – Préparer les cycles et les vélos à assistance électrique.
- 2 - Réaliser l'entretien courant des cycles et des vélos à assistance électrique.
- 3 - Réaliser les réparations courantes des cycles et des vélos à assistance électrique.

CCP2 : PARTICIPER A LA VENTE ET LA LOCATION DES MATERIELS ET DES ACCESSOIRES DE SPORT

- 4 - Participer à la vente des matériels et des accessoires de sport.
- 5 - Participer à la location des matériels de sport.
- 6 - Participer au suivi des commandes et des mouvements de stock d'un point de vente ou de service.

CCS : REALISER LA PREPARATION, L'ENTRETIEN ET LA REPARATION COURANTE DES MATERIELS DE GLISSE SUR NEIGE

- 1 - Préparer les matériels de sport de glisse sur neige.
- 2 - Entretien des matériels de sport de glisse sur neige.



Modalités des certifications

L'obtention du **TITRE PROFESSIONNEL EMPLOYE TECHNICIEN – VENDEUR EN MATERIEL DE SPORT** se caractérise par les éléments suivants :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	CCP
EPREUVE 1	Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluations : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production (s). b) D'un dossier professionnel faisant état des pratiques professionnelles du candidat c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation par les candidats issus d'un parcours de formation	<i>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le ministère du travail</i>	CCP 1 CCP 2 CCS

